

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

9 décembre 2022

Date d'affichage :

9 décembre 2022

Date de réunion :

12 décembre 2022

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Ludovic ROBERT - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20221212-2022_DELCOM32R-DE

Procurations :

Objet : Décision modificative budgétaire n° 2-2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommé(e) secrétaire de séance,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la prise en charge du budget primitif 2022 par la Trésorerie d'Evreux, il a été fait l'observation suivante :

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 11 octobre 2022, les attributions de compensation 2022 aux Communes membres d'EPN ont été définitivement adoptées.

Pour notre commune l'attribution de compensation définitive 2022 **est un reversement de 3 475,00 €**. Nous serons destinataire d'un titre de recette émis par l'EPN sur la gestion 2022 pour mandater au compte 739211 le reversement d'attribution de compensation 2022.

Le Trésorier principal précise que les reversements d'attribution de compensation doivent impérativement être mandatés sur la gestion 2022. Leur niveau participe pour partie à la détermination du montant de la DGF **2023**.

La Commune de Jouy-sur-Eure ne dispose pas de crédits budgétaires au compte 739211 (chapitre 014). Ce qui implique une décision modificative du budget comme suit :

- Dépense de fonctionnement compte 739211 : + 3 500,00 €
- Dépenses de fonctionnement compte 678 : - 3500,00 €

Monsieur le Maire indique aussi le besoin d'une subvention complémentaire de 30 000.00€ à la Caisse des écoles afin d'assurer les salaires des agents.

Ce qui implique aussi une modification du budget comme suit :

- Dépenses de fonctionnement compte 657361 : + 30 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement compte 678 : - 30 000,00 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20221212-2022_DELCOM32R-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les modifications suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : Compte 73921 - Chapitre 014 + 3 500,00 €
- Dépenses de fonctionnement : Compte 657361 - Chapitre ~~062~~ 065 + 30 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement : Compte 678 - Chapitre 067 - ~~33500,00~~ €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : / / Abstention : /

✓ Adopte cette décision modificative budgétaire :

- Dépenses de fonctionnement : Compte 73921 - Chapitre 014 + 3 500,00 €
- Dépenses de fonctionnement : Compte 657361 - Chapitre ~~062~~ 65 + 30 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement : Compte 678 - Chapitre 067 - ~~33500,00~~ €

✓ Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Rouen (53 avenue Gustave-Flaubert, 76000 Rouen) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN

Pierre BAILHACHE

Pierre BERGER

Joël BUCAILLE

Alexandra DASSAS

Annick DELARUE

Chantal DUCHANGE

Annie JÉZÉQUEL

Olivier JOLY

Serge LAMBOY

Hélène MONNET

Stéphane PETROZ

Ludovic ROBERT

Chantal SAGALA

Caroline VALLOIS

Maire

Philippe ALLAIN


